



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 31 octobre 2023

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 19/23 : Budget de fonctionnement pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 31 octobre dernier, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2024. Il est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). De plus, en vertu du Règlement du Conseil général, ce document a été soumis à la commission des finances pour étude et rapport.

I. Préambule

Sur les CHF **2'861'271.58** de dépenses budgétées, la Commune ne maîtrise qu'une petite partie de cette somme. La plus grande part est imposée (frais de transports, péréquation cantonale, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc..).

II. Budget 2024

Le budget 2024 est légèrement déficitaire de **CHF - 54'811.58** contre un budget également déficitaire de CHF - 34'611.00 en 2023.

La Municipalité a prévu des travaux d'entretien-rénovation conséquents. Afin de couvrir ces dépenses, des prélèvements totaux de **CHF 106'000.00** seront effectués sur le fonds de réserve « Travaux futurs ». Ce montant est couvert par la trésorerie courante.

L'annexe jointe à ce préavis détaille et explique les écarts et les dépenses prévues.

D'après le budget, les diverses recettes prévues (impôts, loyers et taxes communales) ne couvrent pas entièrement les dépenses courantes du ménage communal (péréquation cantonale, entretiens courants, salaires, écoles, social, police, épuration, déchets, etc.).

II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2024 s'élèvent à CHF 2'806'460.00 contre CHF 2'781'061.00 au budget 2023 soit environ **0.91 %** plus élevés.

Les charges totalisent quant à elles CHF 2'861'271.58 contre CHF 2'815'672.00 budgétisées pour 2023, soit environ **1.62%** plus élevées.

III. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 19/23 : Budget de fonctionnement pour l'année 2024 ;

entendu le rapport de la commission des finances ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Le budget de fonctionnement pour l'année 2024 est adopté tel que présenté, soit :

Total des charges	CHF 2'861'271.58
Total des produits	CHF 2'806'460.00
Excédent de charges	<u>- CHF 54'811.58</u>

DECHARGE

La Municipalité et la commission des finances de leur mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



A. Baumann



La secrétaire



L. Sanchez

Municipale responsable : Mme Anne Baumann / 024/ 441 18 28 – 079 / 234 05 71